

Conseil municipal

**ÉCOLE DE BELLE-COUR ET ÉCOLE D'ONEX-PARC - ÉQUIPEMENTS CUISINES
SCOLAIRES - CRÉDIT DE FR. 165'000.00**

Vu l'état de vétusté des infrastructures

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection

Vu la demande de l'association des cuisines scolaires d'Onex

Vu le rapport de l'entreprise Novae

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De réaliser les travaux de rénovation des infrastructures des cuisines scolaires de l'école de Belle-Cour et d'Onex-Parc ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 165'000.00 destiné à ces travaux ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense de Fr. 165'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;

5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 165'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

Signature :

Romain Gantler